

9568/16

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 13 juin 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 13 juin 2016

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Nomination de M. Pierre-Gaël LOREAL, membre titulaire français, en remplacement de M. Emmanuel CŒUVREUR, démissionnaire

E 11227

Bruxelles, le 27 mai 2016

9568/16

SOC 356
EMPL 247

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général du Conseil
au: Comité des représentants permanents/Conseil

n° doc. préc.: 9073/16 SOC 268 EMPL 164

Objet: Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail
Nomination de M. Pierre-Gaël LOREAL, membre titulaire français, en remplacement de M. Emmanuel COUVREUR, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Emmanuel COUVREUR, membre titulaire du conseil de direction de la Fondation citée en objet, dans la catégorie des représentants des organisations de travailleurs (France).
2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, modifié par le règlement (CE) n 1111/2005, les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, l'organisation de travailleurs CES a présenté, en remplacement du membre titulaire démissionnaire, la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2016:

M. Pierre-Gaël LOREAL
Secrétaire National
Fédération FNCB
47-49 Avenue Simon Bolivar
FR-75019 PARIS
Tél.: + 33 1 56 41 55 60
e-mail: pierregael.loreal@construction-bois.cfdt.fr

4. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe, et
 - b) de décider de faire publier cette décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre titulaire du
conseil de direction de la Fondation européenne
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹, et notamment son article 6,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 2 décembre 2013² et du 8 juillet 2014³, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2016.
- (2) Un siège de membre titulaire du conseil de direction de la Fondation précitée, dans la catégorie des représentants des organisations de travailleurs, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Emmanuel COUVREUR.

¹ JO L 139 du 30.5.1975, p. 1, modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

² JO C 358 du 7.12.2013, p. 5.

³ JO L 209 du 16.7.2014, p. 54.

(3) L'organisation de travailleurs CES a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Pierre-Gaël LOREAL est nommé membre titulaire du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de M. Emmanuel COUVREUR, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2016.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président

=====